

**VILLE DU BOUSCAT****DES****DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

DOSSIER N° 8 :
CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT
DE COMMANDES POUR LA
FOURNITURE DE MOBILIER
SCOLAIRE

Séance ordinaire du 18 Septembre 2018

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 18 Septembre 2018

Nombre de Conseillers
en exercice : 35

Membres présents : 29

Absent : 0

Excusés : 6

Présents : Patrick BOBET, Bernard JUNCA, Emmanuelle ANGELINI, Dominique VINCENT, Virginie MONIER, Odile LECLAIRE, Denis QUANCARD, Bérengère DUPIN, Gwénaél LAMARQUE, Bénédicte SALIN, Monique SOULAT, Philippe VALMIER, Françoise COSSECQ, Alain MARC, Agnès FOSSE, Sandrine JOVENE, Thierry VALLEIX, Philippe FARGEON, Nathalie SOARES, Sébastien LABAT, Géraldine AUDEBERT, Grégoire REYDIT, Maël FETOUH, Bruno QUERE, Claire LAYAN, Emmanuelle CHOIGNOT, Christine COLIN, Jean-Bernard MARCERON, Patrick ALVAREZ

Excusés avec procuration : Bernadette HIRSCH-WEIL (Agnès FOSSE), Didier BLADOU (à Sandrine JOVENE), Daniel CHRETIEN (à Françoise COSSECQ), Jessica CASTEX (à Maël FETOUH), Nancy TRAORE (à Alain MARC), Emilie MACERON-CAZENAVE (à Philippe VALMIER)

Absent :

Secrétaire : Monique SOULAT

DOSSIER N° 8 : CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA FOURNITURE DE MOBILIER SCOLAIRE ENTRE LA VILLE DE BORDEAUX, BORDEAUX METROPOLE ET LES COMMUNES DE BRUGES, LE BOUSCAT, MERIGNAC, BEGLES, FLOIRAC ET AMBARES ET LAGRAVE

RAPPORTEUR : Dominique VINCENT

L'article 28 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 Juillet 2015, relative aux marchés publics, offre aux acheteurs publics la possibilité d'avoir recours à des groupements de commandes. Ces groupements ont vocation à rationaliser les achats en permettant des économies d'échelle et à gagner en efficacité en mutualisant les procédures de passation des contrats.

Il apparaît qu'un groupement de commandes pour la fourniture de mobiliers scolaires permettrait, par effet de seuil, de réaliser des économies et une optimisation du service tant pour les besoins propres de notre collectivité que pour ceux des communes et EPCI membres du groupement.

Constitué dans le domaine de la fourniture de mobilier scolaire et mobilier de petite enfance, le groupement de commandes ainsi institué pourra entraîner la conclusion de plusieurs marchés. Seront également prévus les mobiliers destinés à l'activité périscolaire. Le marché sera ainsi alloté comme suit :

Lot 1 : mobilier à destination des écoles maternelles et élémentaire : tables, chaises, bureaux de maître, bancs, chauffeuses, bacs à livres, lits et matelas, meubles de rangement...etc.

Lot 2 : Mobilier à destination des crèches : lits, tables, chaises, meubles de rangement, chauffeuses...etc. Ces différents mobiliers sont à destination principalement des haltes garderie et des crèches.

Lot 3 : tableaux d'écriture et d'affichage : tableaux d'écriture, tableau d'affichage...etc.

La ville du Bouscat ne souhaite participer qu'à la consultation des lots 1 et 3.

Les autres collectivités membres de ce groupement seront les suivantes :

- Bordeaux Métropole,
- Bruges,
- Mérignac,
- Bègles,
- Floirac,
- Ambarès et Lagrave,

La ville de Bordeaux, qui assurera les fonctions de coordonnateur du groupement, procédera à l'ensemble des opérations de sélection d'un ou de plusieurs cocontractants, ainsi qu'à la signature, et à la notification des marchés, accords-cadres et marchés subséquents. L'exécution sera assurée par chaque membre du groupement. Les modalités précises d'organisation et de fonctionnement du groupement sont formalisées dans la convention constitutive jointe au présent rapport.

La commission d'appel d'offres (CAO) du groupement sera la CAO du coordonnateur composée dans les conditions de l'article L 1411-5 du CGCT.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015, et notamment son article 28,

CONSIDERANT qu'un groupement de commandes dans le domaine de la fourniture de mobilier scolaire permettrait, par effet de seuil, de réaliser des économies et une optimisation du service, tant pour les besoins propres de notre collectivité que pour ceux des communes et EPCI membres du groupement,

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par :
35 voix POUR**

Article 1: Intègre le groupement de commandes ayant pour objet «la fourniture de mobilier scolaire uniquement pour le lot 1 « mobilier à destination des écoles maternelles et élémentaire » et le lot 3 « tableaux d'écriture et d'affichage »,

Article2: Accepte les termes de la convention constitutive de groupement,

Article3: Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention, ainsi que tous les autres documents nécessaires à sa mise en œuvre notamment les avenants à la convention constitutive du groupement.

Fait et délibéré le 18 septembre 2018

LE MAIRE,



Patrick BOBET

